



Syndicat National des Agents des Douanes C.G.T.
Sections de Lille-DNRFP-Valenciennes

Compte rendu du CTPS DR de Lille du 30 mai 2011

« Une douane à ma guise »

Après lecture des déclarations liminaires, le président à comme de coutume répondu aux interrogations des représentants du personnel par de longs et pauvres solos.

Pour débiter, le président sur la question de la gestion immobilière a, une fois n'est pas coutume, renvoyé aux prérogatives du Directeur Interrégional. Ce dernier devant évoquer le sujet lors du CTPS DI du 08 juillet 2011.

Le CRD de Prouvy :

Acquiesçant sur le sous effectif structurel de ce bureau, il se déclare incapable de gérer ce problème. En effet, sur 5 agents de catégorie B mutés au 1er tour des CAPC seuls 3 rejoindront effectivement leur poste. « Je ne suis pas dans la tête des agents en conséquence, je ne peux présumer du nombre d'agent réellement mutés » ; pour information un agent retraits et un autre affecté au service IDS. Quant au second tour des mutations, les non-dits ne promettent pas de résoudre ce problème, les possibilités d'affectation ayant été « épuisées au premier tour », ce seront donc 10 emplois de référence sur 31 qui ne seraient pas pourvus au 31 décembre 2011.

Revenant sur les problématiques des conteneurs et de la radioactivité, le leitmotiv pourrait être « wait and see »

La fumigation et des gaz toxiques emprisonnés dans les conteneurs :

L'administration se retranche derrière une « prise en main » du dossier par les instances européennes. Une réunion franco-belge aurait eu lieu sans pour autant qu'une solution puisse être apportée dans l'immédiat. Le président a déclaré à cette occasion qu'il saisirait la direction générale quant aux méthodes d'intervention. Cela dit, selon lui, le risque étant moindre dans notre direction puisqu'à l'occasion de contrôles à la circulation les conteneurs sont déjà passés par une enceinte portuaire communautaire et donc devraient avoir été décontaminés à défaut d'être porteurs de mention d'information et d'alerte.

Les contrôles de radioactivité :

La parité administrative s'étonne que les matériels de contrôle attribués après la catastrophe de Tchernobyl soient aujourd'hui portés disparus. « C'est comme lors de la canicule, les services ont été dotés de climatiseurs et ventilateurs et aujourd'hui qu'en fait-on ? Où sont-ils ? ».

Avant toute chose, le président souhaite donc que soit recensés dans les unités les moyens de détection de l'époque. Pour ce qui est des contrôles des denrées périssables comme des produits manufacturés les consignes de la DG se suffisent à elles même. De plus, l'Autorité de Sûreté nucléaire veille à la réalisation de tests de détection.

Il est rassurant de savoir que seuls deux appareils et deux agents référents au niveau national participent à cette veille radioactive douanière.

Les moyens alloués aux groupes motocyclistes de la direction :

Là encore le directeur régional a tapé du poing sur la table auprès de ... la DG.

Les dotations tardent à être distribuées mais le travail a été fait, une fois encore ce serait la DG qui tarde à faire son travail et à Chorus de traîner des pieds.

Cependant, le président insiste sur les efforts faits par notre administration sur le recrutement et la formation de nouveaux spécialistes.

Clés de voûte des équipes piétonnes, les motocyclistes seront la réponse apportée aux disparitions d'observatoires et à l'avènement du Free Flow.

Encadrement hiérarchique :

Sur nos interrogations quant aux vacances de postes de chefs divisionnaire, de CSD et CSDS, le président dénonce le manque d'esprit de mobilité des cadres supérieurs et renonce à combler ces vacances par de jeunes cadres supérieurs sortis d'école.

Comme quoi les agents ne sont pas seuls à craindre la mobilité ! Prétendriez-vous venir de la même planète ?

Enfin, sur le dossier des agents de catégorie A en Surveillance, le président indique qu'il ne souhaite pas précipiter les choses. Il se conformera aux instructions de la DG. A savoir de pourvoir au remplacement des chefs d'unités actuels à leur départ des brigades (retraite, promotion, changement de branche...). Les CSD actuels préférant conserver leur statut et leur fonction.

Jeux Olympiques :

Cet événement semble attirer toute l'attention du président.

Tous les aspects opérationnels n'étant pas encore définis, ce sera la priorité de cette fin 2011.

Gageons que le directeur n'ait pas à jouer les équilibristes avec des services en sous effectifs et en manque criant de moyens !!!

Maillage territorial :

Rappelant que l'année 2011 serait révélatrice pour la pérennité des structures, le président s'est avancé dans l'annonce d'une fermeture d'unité. Avesnes BSI ne satisfaisant pas l'administration en terme de résultats et de positionnement, sa fermeture sera actée avant la fin 2011. « Google maps ayant confirmé l'inadaptation de cette unité à cette mission », l'unité voisine (ndlr : Bavay BSI) répondra à l'avenir à l'exécution de cette mission.

S'engageant dans cette voie, Hirson BSI est également condamnée.

Nous avons évoqué l'absence d'ambition et d'intérêt de la direction quant à Avesnes BSI. Ce à quoi le président a répondu que seuls les agents ont contribué à ce résultat et que la mission TPL est incompatible avec l'implantation de cette unité et de son champ d'intervention.

Point I à l'ordre du jour : Rattachement de la BSI d'Arras à la Division d'Halluin

Le démembrement des services de la division d'Arras prendra effet le 01er septembre 2011.

Selon le président, cette expansionnisme de la direction de Lille ne trouve de justificatif que dans la volonté de renforcer la cohérence et la complémentarité des services de la surveillance sur les axes A1/A26/A2. Il est primordial de tenir le réseau autoroutier de la frontière au péage de Fresnes lès Montauban. Tout se résumerait donc par la capacité de projection des services...

Ce rattachement se fera à effectifs constants et aucune délocalisation de la BSI n'est prévue. Au chapitre de l'acclimatation, le chef d'unité actuel participerait à la programmation de côte de service de la division d'Halluin (sans toutefois y prendre part).

Concernant les compétences de la direction régionale sur la circonscription d'Arras, il semblerait, selon le président, qu'aucune ombre ne pourrait être portée au tableau. Sa seule crainte serait qu'un contentieux législatif (voir CTPS DR de Dunkerque du 19 mai 2011) n'offre au Préfet la main mise sur les services douaniers...

Tout comme les services devront maîtriser les flux sur l'A1 et l'A2, la direction régionale devrait maîtriser l'impact de ses décisions avant de les faire acter.

Un Conseil de direction en septembre devant clôturer ce volet et annoncer les réjouissances à venir.

Point II à l'ordre du jour : Bilan CHS et mise à jour du DUERP

Répondant à une interrogation de la CFDT, sur la non présentation préalable du document unique (reprenant l'ensemble des risques potentiels dans les services) en CTPS-DR avant sa présentation au dernier CHS.

Le président précise que ce n'était pas une volonté d'aller à l'encontre du dialogue social mais une question de calendrier.

Les représentants CGT acceptent cette explication, considérant que le travail effectué est de qualité et insistent pour aborder les questions de fond:

-D'une part les formations dispensées à l'initiative du CHS-DI de NORD en proposant:

De former au moins un agent par site de travail, obtenant l'habilitation à la maintenance électrique (détail qui fait toute la différence lorsqu'il s'agit de changer une ampoule).

D'organiser des sessions de formation sur les sites de travail, sur certains sujets (formation gestes et postures, formation gestion du stress), permettant qu'un maximum d'agents soient sensibilisés.

De former les agents de la SURV, amenés à multiplier les contrôles dynamiques, à certains types de conduites (sortie et réinsertion des véhicule dans le flux de circulation par exemple) et que ces formations soient dispensées dans des conditions optimales pour l'ensemble des agents concernés.

Le président prend acte des questions posées et ajoute que parmi les satisfactions liées aux formations CHS il relève le très bon travail effectué sur la prévention des risque alcoolique, propos auxquels nous souscrivons volontiers.

- D'autre part, comme nous, le président, par ailleurs président du CHS-DI du NORD déplore que le financement des projets financés par cette instance ait pris du retard suite à la mise en place de CHORUS et nous précise que cette situation est en pas se d'être réglée....., **nous restons vigilants.**

- Enfin, en s'appuyant sur le document unique, les représentants CGT notent certains points sur lesquels il serait important de mettre l'accent:

La situation de LILLE GARE BSI:

Le président répond qu'un dialogue s'est engagé sur ce sujet avec la SNCF dans le cadre de la préparation des JO de 2012 à LONDRES et au-delà sur les évolutions possibles de l'ensemble du site.

Les problèmes récurrents de nettoyage des locaux: **Aucune réponse satisfaisante ne peut nous être fournie**

Les problèmes liés à la communication (réseaux téléphoniques, PMR,...) et au matériel:

Le président ne semble avoir aucune prise sur cette situation qui remet en cause la sécurité des agents.

Les problèmes de multiplication des incidents et incivilités lors des contrôles, sur lesquels nous tenions à prévenir l'administration et qui ne font qu'augmenter l'exaspération des agents.

Les problèmes psychosociaux abordés lors d'un échange sur la situation de certains agents, particulièrement la situation désolante de la BSI d'AVESNES, avec le développement d'un véritable sentiment d'abandon et de négation de leur travail. Sentiment que nous retrouvons, à des degrés divers, dans l'ensemble des unités impactées par la disparition des observatoires et la mise en place de nouvelles méthodes de travail.

Un doute s'est installé dans la tête des agents sur l'efficacité de ces méthodes et l'avenir des unités, ce CTPS-DR n'aura pas levé celui-ci!!!

Enfin, en ce qui concerne les travaux liés à la mise en place de l'évolution de la retenue douanière: Aucune réponse satisfaisante ne nous est fournie, aucune unité n'est dotée, à ce jour de la salle permettant l'entretien entre l'avocat et son client, aucune cellule n'est dotée des à ce jour de matelas.....de nombreux agents n'ont pas encore été formés à ces évolutions (procédure, rédaction des actes).....

Les premières procédures, à partir du 1er JUIN, pourraient nous valoir quelques désagréments.

Questions diverses :

Dispositif LAPI : La BSI de Baisieux expérimente le 1er véhicule équipé du lecteur automatique de plaque d'immatriculation. Dès septembre, 19 autres véhicules dotés du LAPI seront déployés en France (dont 1 à Nogent BSI).

Cette phase de test lilloise permettra à l'administration de faire part de ses doléances au fabricant et ainsi de faire évoluer le cahier des charges pour le mettre en conformité avec les besoins douaniers. La base de données monte en charge, de 80 signalements à l'origine, 200 sont répertoriés aujourd'hui.

Au passage le président tient à louer les capacités d'adaptation et le volontarisme des agents de la DI de Lille et plus précisément de la direction régionale, expérimentatrice nationale.



Saint Aybert BSI :

L'observatoire de Saint Aybert ayant été démantelé, les services douaniers sont priés de désertir la zone frontalière.

S'offrent donc au président deux solutions. Le transfert de la BSI dans les locaux du CRD de Prouvy ou dans les locaux de la division de Valenciennes (site de Romainville). Son choix n'étant pas arrêté (même s'il présentera au DI des arguments « difficilement » réfutables), il optera pour la solution la moins onéreuse et la plus « pratique ».

Dans la pratique, c'est toujours le moins onéreux qui l'emporte en Douane.

Bavay BSI :

Sur demande de la CFDT, la direction interviendra pour résoudre un problème récurrent relatif aux moyennes d'heures de nuit.

Cellule TIPP :

Suite au transfert de la cellule TIPP de Lille à Lesquin, les agents n'ont toujours pas eu leur attestation leur permettant d'obtenir une indemnisation. Le président rappelle aux représentants du personnel qu'il n'a pas encore eu le temps de se pencher sur le dossier et que la délivrance d'attestation n'est pas pour autant génératrice de droit.